

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur
- ZONES URBAINES**
- UA** Zone de constructions en ordre continu
Habitat, Services, Activités
- UE** Zone d'habitat collectif
- UF** Zone d'équipements publics
- UG** Zone d'habitat individuel principalement
- UI** Zone d'activités
- UM** Zone d'activités mixtes
- AU** Zone à urbaniser
- A** Emplacements réservés pour équipements publics
- N** Secteur d'implantation

ZONES NATURELLES

- Zones agricoles
- Zones naturelle et forestière
- Carrées abandonnées
- Zone de protection de copage
- Secteur susceptible de receler des vestiges archéologiques
- Axe de ruisselement temporaire lors d'orages
- Espace boisé classé
- Protections au titre de l'article L. 123.1.5.7° du code de l'urbanisme :
Mur de clôture existant et façade remarquable à conserver ou à restaurer
- Bâtiment remarquable à préserver
- Petit patrimoine à préserver
- Vergers, remises boisées et boisement protégés
- Haies brise-vent
- Plantations d'alignement
- Arbres isolés remarquables
- Protections au titre de l'article L. 123.1.6° du code de l'urbanisme :
- Voies et cheminements à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

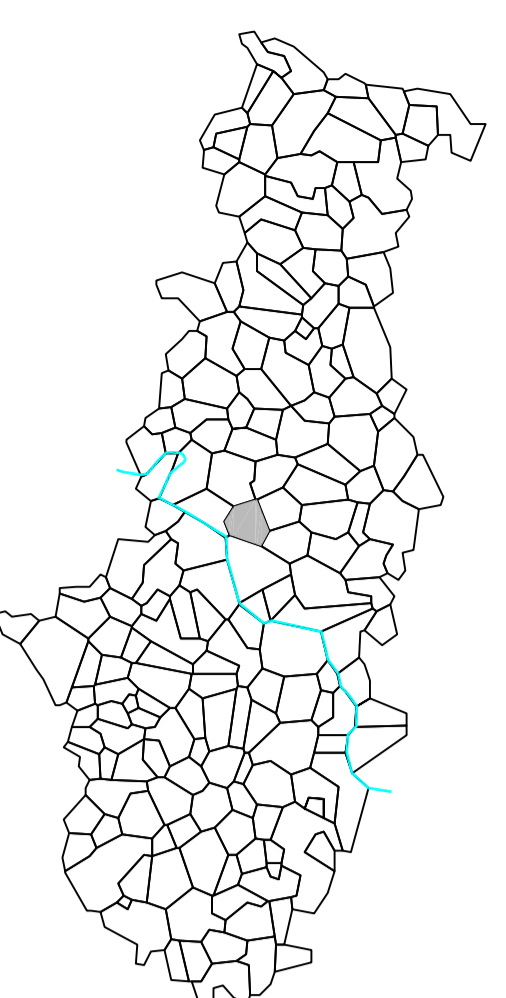
- A** - création d'un parc de stationnement public
- B** - équipement socioculturel
- C** - aménagement de la sente rurale n°30 dite " du Perreux "
- D** - création d'un parc de stationnement public

Note : Le plan cadastral représenté n'a aucune valeur foncière et juridique. Il ne saurait constituer une présomption de propriété.

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque de déposition ou plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

Commune d'ENNERY



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATIF

PLAN DE ZONAGE

4


N° INSEE : 95.271

ECHELLE 1/2000

APPROUVE LE : 18 février 2005

REVISION SIMPLIFIEE APPROUVEE LE : 21 septembre 2007

MODIFIE LE : 21 mars 2016



COMMUNE DE PONTOISE

